

COUPE PIERRE VAILLAGOU

Coefficient épreuve : 0,50

Cette compétition relève des règlements sportifs de la FFTT comme définie dans les règles du jeu p. 6 à 17 et dans le Titre 1 p.20 et 21. Ce qui suit précise les modalités spécifiques à cette compétition et remplace les règles générales fédérales.

Art 1. – Conditions de participation

La Coupe Pierre Vaillagou est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFTT (loisir et compétition) dans le département des Yvelines (sauf les joueurs et joueuses de la catégorie « poussin »).

Les licences « Loisir » seront basculées en licences « Compétition ».

Art 2. – Déroulement de l'épreuve

Cette compétition se joue par équipe de deux (qui peuvent être de deux clubs différents) complètement **libre** (2 messieurs ou 2 dames ou 1 monsieur/1 dame).

5 catégories de classement sont proposées (avec obligation de jouer dans sa catégorie de classement – **classement officiel phase 2**) :

- 500 à 699 points
- 700 à 999 points
- 1000 à 1299 points
- 1300 à 1599 points
- 1600 points et +

Chaque rencontre se joue en 5 parties : 2 simples par personne + 1 double.

Chaque vainqueur de partie remporte 1 point pour son équipe.

La compétition se déroule en 2 étapes maximum.

Une première étape plus locale, suivie d'une deuxième étape pour effectuer un classement général.

Par exemple, si 12 équipes sont inscrites :

- première étape : 4 poules de 3 équipes locales
- deuxième étape : tous les premiers de poule ensemble pour un classement de 1 à 4, les deuxièmes de poule ensemble pour un classement de 5 à 8...

Le nombre de poules et d'équipes par poule dépend du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie de classement.

La Commission Sportive se réserve le droit de fusionner deux catégories de classement.

Les équipes sont nominatives, en cas de non-respect de cette règle, l'équipe ayant fait participer un joueur non inscrit perd par pénalité.

Art 3. – Classement dans une poule

Chaque rencontre gagnée par une équipe rapporte deux points/rencontre.

Chaque rencontre perdue par une équipe rapporte un point/rencontre.

Chaque rencontre perdue par forfait ou pénalité rapporte 0 point/rencontre

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points/rencontre.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points/rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles.

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité.

a) ensuite, pour celles qui restent encore à égalité, en faisant le quotient des points/partie gagnés par les points/partie perdus pour ces mêmes rencontres ;

b) ensuite, pour celles qui restent encore à égalité, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues pour ces mêmes rencontres ;

c) ensuite, pour celles restant encore à égalité, en faisant le quotient des points/jeu gagnés par les points/jeu perdus pour ces mêmes rencontres ;
d) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort

Art 4. – Transmission des résultats

La feuille de rencontre doit être saisie avec GIRPE : un exemplaire est exporté vers SPID, au plus tard trois jours après la rencontre.

Si la rencontre n'a pas pu être remontée (ou saisie) par GIRPE, le responsable recevant doit obligatoirement effectuer la saisie complète de la feuille de rencontre (avec les points de chaque manche) sur le site « monclub.fft.com» et envoyer un exemplaire de la feuille au CD78 dans les mêmes délais qu'avec GIRPE.

Art 5. – Dates et lieux des rencontres

Les lieux des rencontres sont décidés par la Commission Sportive.

Les dates limites où doivent être jouées les rencontres sont indiquées sur la feuille d'inscription.

Elles sont à définir en accord avec les responsables des équipes.

En cas de non accord entre deux équipes avant la fin de la période donnée, les deux équipes perdent par forfait.

Art 6. – Inscription des équipes

Les inscriptions sont **nominatives**, il n'est pas possible de changer la composition de l'équipe en cours de saison.

Lors de l'inscription de l'équipe, il faut préciser le nom du responsable.

Ce dernier doit fournir une adresse mail et un numéro de téléphone, qui sert à organiser les rencontres.

Ces informations sont données aux responsables des différentes équipes rencontrées.

Inscription en suivant le lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-des-yvelines-de-tennis-de-table/evenements/coupe-pierre-vallagou-25-26>

Art 7. – Blessures

Si un joueur titulaire se blesse, il doit fournir un certificat médical prouvant qu'il ne peut plus jouer lors de toute la période en cours.

Dans ce cas, il peut être remplacé pour la fin de l'étape par un joueur de la même tranche de classement mais possédant le même nombre de points ou moins sur la situation officielle **de la phase 2**.

Art 8. – Récompenses

L'équipe victorieuse de chaque catégorie est récompensée lors de l'Assemblée Générale du Comité.

Art 9. – Droit à l'image

En application de l'article L333-1 du Code du Sport, les participants autorisent la publication par le CD78 des photographies prises lors de cette compétition. Toutefois, le CD78 peut accepter une opposition expresse d'un participant qui serait formulée et motivée par écrit auprès du Comité

Art 10. – Droits d'engagement

Chaque équipe doit verser au Comité Départemental un droit d'engagement de 20 euros lors de l'inscription.

Informations supplémentaires :

Fin des Inscriptions : lundi 26 janvier 2026

Etape n°1 :

les rencontres devront être jouées entre le mercredi 28 janvier 2026 et le dimanche 22 mars 2026

Etape n°2 :

les rencontres devront être jouées entre le mercredi 25 mars 2026 et le dimanche 14 juin 2026